

Le « mariage » des homosexuels en France

La société dans laquelle nous vivons est, d'un point de vue chrétien, engagée dans un processus irréversible de décadence morale. Affirmer cela, c'est enfoncer une porte ouverte. Cependant, [une décision du Conseil constitutionnel français](#) prise à la fin du mois dernier semble encourageante.

Le 28 janvier, ledit Conseil a considéré que l'interdiction faite par le Code civil aux homosexuels de se marier est conforme à la Constitution et qu'il appartient au Parlement de réformer éventuellement le droit du mariage pour l'ouvrir aux homosexuels. Mais en l'état de la loi et au vu de la Constitution, le mariage est réservé aux couples hétérosexuels.

Le Conseil avait été saisi par un couple de femmes qui jugeait l'interdiction du « mariage » homosexuel contraire au principe d'égalité contenu dans la Constitution. Il est par ailleurs difficile d'envisager une réforme imminente du Code civil allant dans le sens d'une autorisation faite à des couples homosexuels de se « marier » car l'UMP, qui détient la majorité au Parlement, est opposée au « mariage » des homosexuels. Rappelons que lors de la campagne préalable à l'élection présidentielle de 2007, le futur président français, Nicolas Sarkozy, alors président de l'UMP, s'est prononcé à plusieurs reprises contre le « mariage » des homosexuels. Il proposait alors un contrat d'union civile donnant aux couples homosexuels les mêmes droits que les couples mariés en matière de succession, de couverture sociale et de fiscalité, mais ne leur donnant pas le droit à l'adoption. Le candidat Sarkozy a également envisagé un statut de beaux-parents s'appliquant aux familles recomposées et « homoparentales ». On peut se réjouir du fait que ni le contrat d'union civile ni le statut de beaux-parents applicable aux couples homosexuels n'ait, jusqu'à présent, vu le jour. Les couples homosexuels français n'ont pas le droit d'adopter et les femmes n'ont le droit d'avoir recours à une insémination artificielle que si elles sont en couple avec un homme ayant donné son accord pour devenir le père de l'enfant pour l'état civil.

Le « mariage » des homosexuels avait déjà été largement abordé dans les médias français il y a quelques années, le coup d'éclat du très médiatique Noël Mamère, maire de Bègles, en Gironde, ancien présentateur de télévision, ayant défrayé la chronique. Le 5 juin 2004, considérant les textes du code civil ambigus, M. Mamère a célébré le « mariage » de deux hommes (plus tard condamnés pour avoir acheté leurs costumes de cérémonie avec de l'argent escroqué à une vieille dame...) Toutefois, il a été observé que le Code civil stipule que « L'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus » et que lors de la cérémonie du mariage, l'officier de l'état civil « recevra de chaque partie, l'une après l'autre, la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme ». Le « mariage » de Bègles a donc été annulé d'office le 27 juillet 2004 par le Tribunal de grande instance de Bordeaux, considérant que les textes n'étaient pas aussi ambigus que M. Mamère le prétendait; décision confirmée par la cour d'appel le 19 avril 2005 puis, le 13 mars 2007, par la Cour de cassation, selon laquelle « le mariage est l'union d'un homme et d'une femme ». Cet arrêt représente une jurisprudence importante: en l'état actuel des textes, le mariage est irréfutablement réservés aux personnes de sexe opposé, toute ambiguïté étant dorénavant levée .

Il est à noter que toute la gauche française est favorable au « mariage » des homosexuels. Le Modem, fondé est dirigé par le Catholique romain pratiquant François Bayrou, l'est aussi. Le Front National a cessé de jouer la carte de la démagogie religieuse, peu payante électoralement: s'il est opposé au « mariage » des homosexuels et à l'adoption par des couples homosexuels, il est aujourd'hui favorable au maintien du PACS et à la reconnaissance des concubins de même sexe. Les seuls partis jouissant d'une reconnaissance institutionnelle (ayant des élus et ayant eu des ministres) et opposés à toute reconnaissance des couples homosexuels sont le Mouvement Pour la France de Philippe de Villiers et le Parti Chrétien-Démocrate fondé et présidé par Christine Boutin, égérie du combat contre le PACS en 1998-1999. A l'époque du débat sur le PACS, seule la gauche, alors au pouvoir, était massivement favorable au PACS. Le RPR et l'UDF y étaient fortement opposés. Leurs successeurs de l'UMP et du Modem ne remettent plus du tout le PACS en question aujourd'hui: ils perdraient trop de voix s'ils persévéraient dans ce combat.

Un sondage TNS Sofres réalisé pour Canal+, publié justement le 28 janvier, révèle que 58% des Français se déclarent favorables au « mariage » entre personnes du même sexe; 35% y sont nettement opposés; 7% sont d'opinion mitigée. Les chiffres publiés en 2006 révélaient que 48% des français étaient favorables au « mariage homo »; l'évolution en ce sens est donc rapide. Elle est dans l'air du temps: libéralisation des mœurs, rejet des valeurs traditionnelles et de l'éthique chrétienne. Il est clair que dès lors que la France (pays ou l'alternance politique gauche-droite est devenue une tradition) sera gouvernée par la gauche, les couples de même sexe pourront se « marier ». Le « mariage » des homosexuels est légal aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, au Portugal, en Norvège, en Suède, en Islande, au Canada, en Afrique du Sud, en Argentine, et dans certains États américains. On note que la plupart de ces pays étaient, il y a encore quelques années, remarqués pour leur conservatisme... Les pays à dominante musulmane seront-ils les seuls à résister à la tendance? La France, en tout cas, ne vaudra sans doute pas longtemps être à la traîne d'une telle évolution sociale. L'accès des couples homosexuels au « mariage », à l'adoption, à l'insémination et aux mères-porteuses semble inéluctable. Et pourtant...

Et pourtant, les citoyens attachés aux valeurs traditionnelles, et en particulier les Chrétiens attachés à la moralité publique, ont leur mot à dire. En Romains 13 l'apôtre Paul nous explique que toute autorité civile vient de Dieu (même si les détenteurs de cette autorité en font un mauvais usage). Or, dans une démocratie, l'autorité suprême est entre les mains des électeurs: les orientations politiques générales d'un pays comme la France se décident dans les urnes. Chacun est responsable devant Dieu de ce qu'il fait de son bulletin de vote. Mais... concrètement, que faire lorsque les valeurs chrétiennes ne sont défendues que par des formations politiques marginales?

Tout un chacun est aujourd'hui, en France comme dans un grand nombre de pays, libre de transgresser à sa guise les valeurs morales et par là même les principes d'origines divine. Les barrières éthiques sautent les unes après les autres, car ni la loi civile, ni la famille, ni le regard des autres, ni l'école, ni même les principales Eglises ne s'opposent plus à ce que nous cédions à nos instincts: libertinage sexuel, éclatement de la famille, homosexualité, pornographie, avortement de confort, consommation frénétique, dévalorisation du travail... Le seul tabou qui semble tenir bon est celui de l'inceste... mais pour combien de temps? Il est notable que des films récents en font l'apologie (comme *Ma Mère*, film français de Christophe Honoré, sorti en 2004, avec Isabelle Huppert et Louis Garrel). Même les Églises cessent de tenir leur rôle de rempart contre l'avancée de l'immoralité. L'Église Catholique romaine était naguère largement dominante en France. Les Français se déclarant catholiques romains sont passés de 87% de la population en 1972 à 64% en 2010 et les pratiquants de 20% à 4,5% dans le même temps ([selon une étude Ifop](#)). On note donc qu'une large majorité de français (de l'ordre de 60%) se disent catholiques romains sans participer à la messe et sans entretenir de relations régulières avec le clergé. Quelle audience reste-t-il à l'Église catholique romaine dans ces conditions? Les Églises protestantes luthériennes et réformées ont maintenu leur maigre audience en adoptant une théologie libérale et en rejetant la morale traditionnelle, notamment au sujet de la sexualité, certains « pasteurs » allant jusqu'à militer en faveur du « mariage » des homosexuels. La situation est certes toute différente dans les Églises dites évangéliques. Le discours officiel des institutions représentatives (le [Cnef](#), principalement, ainsi que les multiples [unions dénominationnelles](#)) est clairement de type « conservateur social ». Le discours en chaire demeure généralement dans la même veine et les fidèles de ces Églises font généralement montre d'une rigueur morale qui tranche singulièrement avec le libertinage ambiant dans la société. Toutefois, on constate la progression galopante, même dans ces Églises, de l'idée que la Loi de Dieu a perdu sa validité sous la Nouvelle Alliance. J'ai de mes propres oreilles entendu le « pasteur » d'une assemblée affiliée au mouvement « évangélique » France-Mission prêcher l'inutilité des Dix Commandements. Selon le néo-mysticisme triomphant, nous ne serions pas liés par les Commandements révélés dans l'Écriture, mais censés nous laisser guider par l'Esprit, largement confondu avec l'intuition. Il n'est donc pas surprenant que quiconque tient en milieu néo-évangélique un discours favorable au maintien d'une morale chrétienne stricte en des termes clairs et dénués de démagogie se fasse ipso facto traiter de « légaliste ». Il est donc clair qu'à moins d'un retour radical à l'Écriture, les Églises dites évangéliques ne prendront pas le relais quant à offrir à la société un rempart contre le laxisme moral.

Qu'avons nous fait contre le PACS, l'IVG, la libéralisation et le libre accès de la jeunesse à la pornographie? A quoi nos pétitions ont-elles servi? Avons-nous fait bon usage de notre bulletin de vote? Avons-nous raison de nous méfier de l'engagement politique? Ne sommes-nous pas actuellement dans une situation d'extrême urgence où, pour être sel de la terre et pour honorer le Seigneur, il serait grand temps que nous sortions du placard où nous nous sommes enfermés, pour faire entendre à la société une voix chrétienne? Le but de cet éditorial n'est bien sûr pas de répondre à ces questions. J'en suis plutôt au constat: la société dans laquelle nous vivons s'enlise dans une décadence morale profonde dont beaucoup ne saisissent sans doute pas l'ampleur et dans le contexte de laquelle, au train où vont les choses, nous allons perdre toute crédibilité aux yeux de tous, à commencer par nos enfants...

Frédéric Maret.

Editorial accessible sur <http://foi-vivante.blogspot.com>